



Les systèmes Archimède inc. fabriquent aussi le modèle Alpha qui allie solidité, qualité et confort.

Selon le directeur général de la compagnie, Serge Maheux, c'est en s'adressant à des pays où les maisons peuvent répondre parfaitement aux particularités de leur sol escarpé ou de leur climat que réside le succès de cette entreprise. À titre d'exemple, il souligne le fait que la construction d'une maison d'une grandeur normale aux Antilles nécessite de deux à trois ans. Or, celle d'une maison Archi-

mède, se réalise en trois mois environ et ce, à un prix très concurrentiel. En outre, un ouragan sur l'Île Saint-Martin, a permis de constater la très grande résistance des maisons Archimède aux pires conditions atmosphériques, dont les séismes.

Contrat avec la France

La firme beauceronne entend faire une importante percée dans l'industrie européenne

de l'habitation et vient de conclure un contrat d'exportation avec le constructeur français Hexadif dont la valeur s'élève à près de 6 millions de dollars et d'autres contrats sont en voie de négociation.

L'accord avec la France porte sur la vente de 1 670 unités d'habitation dans le but de réaliser deux « Village-vacances-loisirs ». L'un des projets sera réalisé dans le Var, entre Cannes et St-Tropez, et l'autre, sur la côte ouest, en Charentes-Maritimes.

Les premières livraisons des pièces composant les unités d'habitation devraient débuter dès le mois prochain. Les travaux d'assemblage, en France, devraient se faire en deux périodes, dont l'une se terminera en mars 1986 et l'autre en mars 1987.

Archimède a par ailleurs confié au groupe français Hexadif la prise en charge de la promotion et la percée de ses produits sur les marchés internationaux. Avec ce nouveau développement, M. Maheux croit que son entreprise tirera bientôt plus de 90 % de ses recettes, de l'exportation.

Cette entente a déjà permis la gestation de projets avec la Chine, le Brésil et les Caraïbes. Une campagne d'information a par ailleurs été lancée en Bolivie et au Moyen-Orient. Aux États-Unis un accord est en voie d'être conclu avec une importante chaîne hôtelière.

Annonce de mesures d'équité en matière d'emploi

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Flora MacDonald, le secrétaire d'État et ministre responsable de la Situation de la femme, M. Walter McLean, et le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, ont annoncé les mesures qu'ils entendent prendre pour donner de nouvelles possibilités d'emploi aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles dans les sociétés de la Couronne, les entreprises régies par l'administration fédérale et les entreprises faisant affaire avec elle.

« Il s'agit d'une étape importante dans notre recherche d'une véritable équité en matière d'emploi au Canada », a déclaré Mme MacDonald lors de l'annonce de ces mesures à la Chambre des communes.

Celles-ci font suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi.

Mme MacDonald considère qu'elles sont d'une importance cruciale : « Nous provoquons l'évolution de la situation afin que tous les travailleurs puissent contribuer à la croissance économique. »

En vertu de ces nouvelles mesures, les sociétés de la Couronne devront, dès sep-

tembre, appliquer le principe d'équité en matière d'emploi et, d'ici un an, rendre compte annuellement des progrès réalisés dans ce domaine; parmi les entreprises régies par l'administration fédérale, celles qui emploient plus de 100 personnes devront élaborer des plans et commencer à rendre compte de leurs progrès à cet égard d'ici 1988; enfin, les entreprises qui présenteront des propositions ou des soumissions concernant des marchés de biens et de services devront prouver leur engagement en ce qui concerne le principe d'équité et être en mesure d'en témoigner par des résultats positifs.

L'obligation des employeurs de divulguer les résultats des mesures prises permettra d'évaluer les progrès accomplis. La Commission des droits de la personne pourra obtenir ces renseignements, mener des enquêtes et donner suite aux plaintes.

Quant à M. de Cotret, il a déclaré que « le principe de l'équité en matière d'emploi est déjà accepté au sein de la Fonction publique » et que « le Conseil du Trésor est en train d'élaborer des mesures visant à garantir que ce principe fasse partie intégrante des politiques et méthodes d'emploi du gouvernement fédéral ». Ces mesures incluent :

- l'examen immédiat, par le Conseil du Trésor, du système de classification des emplois de la Fonction publique pour repérer tout obstacle que celui-ci pourrait dresser contre les groupes cibles du programme d'Action positive, annoncé en juin 1983;
- une plus grande insistance sur les stratégies visant la mise en œuvre de plans d'Action positive détaillés qui mettent l'accent sur la nécessité d'obtenir des résultats dans les ministères, et sur la promesse de mettre à la disposition de ces derniers les ressources nécessaires; et
- le lancement aux syndicats de la Fonction publique, d'une invitation à siéger à un comité supérieur mixte patronal-syndical, en vue de recommander au gouvernement un plan de mise en œuvre du principe « à travail égal, salaire égal ». Le rapport préliminaire de ce comité devrait paraître en juin.

Selon M. de Cotret, de telles mesures fourniront le point de convergence nécessaire à la réalisation des objectifs du programme d'Action positive de la Fonction publique. Les ministères préparent, à l'intention du Conseil du Trésor, des plans d'action qui exposeront les méthodes que l'on entend adopter pour instaurer l'équité en matière d'emploi. Ils seront mis à exécution au cours des trois prochaines années.